

BREVET PROFESSIONNEL

Responsable d'Entreprise Agricole—

Diplôme du Ministère de l'Agriculture—RNCP 29257—Échéance 01/01/21

Formation Continue

Un passeport pour l'emploi

Exploitant Agricole



- Exploitation agricole
- ETA, CUMA
- Service de remplacement

Bénéficiaire d'AIDES publiques à l'installation

A l'ISVT: 1250 h, soit 35 semaines sur 9 mois

Stage: 8 semaines

Emploi : A la sortie de formation, 16 stagiaires sur 21 travaillent dans le monde agricole soit 76 %
« Chef d'exploitation » ou « Salarié agricole »
Données : Années 2023 à 2025
Sources : Enquêtes post-formation

Objectifs

- Exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans les exploitations agricoles.
- Diriger une équipe et organiser le travail des salariés.
- Assurer la gestion administrative, comptable et financière de l'exploitation agricole.
- Assurer la maîtrise technique d'un processus de production animale ou végétale.
- Mettre en œuvre les différentes réglementations.

Une formation sur 9 mois, qui prépare à l'installation

7 Unités Capitalisables Professionnelles

UC1

- * Biologie—Ecologie
- * Enjeux sociétaux de l'agriculture

UC2

- * Stratégie d'exploitation
- * Gestion du travail

UC3: Conduite d'un atelier de production

- * Productions animales (bovins, petits ruminants)
- * Productions végétales (maraichère, petits fruits)

UC4

- * Suivi administratif et gestion de l'exploitation
- * Projet professionnel

UC5

- * Commercialisation des produits de l'exploitation

UC6 : 1 UCARE au choix

- ♦ Réaliser les opérations de production de l'atelier plants et semences
- ♦ Réaliser les opérations de production de l'atelier fourrage

UC7 : 1 UCARE au choix

- ♦ Conduire en sécurité des engins de chantier
- ♦ Transformer la production de fruits ou de légumes
- ♦ Transformer la production de miel
- ♦ Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales
- ♦ Transformer la production de viande
- ♦ Transformer la production laitière

Matières générales

- ⇒ Français
- ⇒ Mathématiques
- ⇒ Informatique

Certains modules peuvent être validés par VAA (Validation des Acquis Académiques) en fonction des diplômes précédemment obtenus.

Les modules techniques feront l'objet d'un choix en fonction de votre projet professionnel

Un établissement expérimenté



Un établissement ancré dans le monde agricole 25 ans d'expérience dans la formation continue.
Un réseau d'exploitations agricoles

81 % de réussite à l'examen*
21 apprenants sur les 3 dernières
années présentés à l'examen
« données extraites d'INDEXA2 »

Modalités Pédagogiques

- Des cours en présentiel
- Des travaux dirigés
- Des travaux pratiques en entreprise
- Des semaines à thème en lien avec les professionnels
- Des visites et des intervenants

Continuité après diplôme

- ⇒ Installation en Chef D'exploitation
- ⇒ Ouvrier Agricole

Possibilité de poursuite d'Etudes

- ⇒ - BTS ACS'AGRI



Evaluation et validation du diplôme



Les modalités d'évaluation :
Passage des UC en cours de formation.
La validation de l'ensemble des UC est exigée pour l'obtention du diplôme.



Pré-requis

- Avoir entre **18 ans ou plus**.
- Justifier d'un an d'activité professionnelle à temps plein.
- Être titulaire d'un **diplôme de niveau V (CAP)** ou avoir suivi la classe de **Seconde** ou le **cycle complet d'un BEP**.
- En cas d'absence de diplôme, une année d'expérience agricole est obligatoire ou trois années d'activité professionnelles.

Inscription sur dossier:

Formation d'octobre 2026 à juin 2027

- Date limite d'inscription : **octobre 2026**
- Après un entretien portant sur la motivation
- Dossier à retirer au secrétariat du centre ou sur le site internet www.isvt.fr



Financement

Statut : stagiaire de la Formation Continue

Votre rémunération peut être prise en charge :

Si vous êtes demandeur d'emploi

- * Par l'ASP (Conseil Régional AURA)
- * Par France Travail (Allocation de Retour à l'Emploi)

Si vous êtes salarié ou indépendant

- * Dans le cadre d'un transi pro

Coût de la formation pris en charge par:

- * Par le Conseil Régional AURA (demandeur d'emploi)
- * Par : OPCO ou CPF : 14,77 €/h

Pour les personnes en situation d'handicap, nous consulter pour examiner les possibilités d'adaptation.



Contact: Amélie MARTEL, Coordinateur

ISVT—72 avenue de Vals—43750 Vals près le Puy

Tél: 04 71 02 10 81

administration.ufa@isvt.cneap.fr

www.isvt.fr

Maj le 27 octobre 2025